



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Alain Veilleux, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Marc Tremblay, conseiller #2

M. Denis Rioux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

M. Robin Malenfant, conseiller #5

Mme Cathy Rioux, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 6 JUIN À 19 H 30

Rapport Municipal

Mai 2016

RÉSOLUTION DIMINUTION DE LA VITESSE / SECTEUR DE LA FROMAGERIE DES BASQUES

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges une demande afin d'appuyer leur résolution #04-2016-68 concernant la limite de vitesse et de sécurité routière secteur de la route 132 à Notre-Dame-des-Neiges;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi ne voit pas d'objection à appuyer leur demande;

Pour ces motifs,

La Municipalité de Saint-Éloi appuie la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dans leur démarche afin que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports réduise la vitesse dans la zone de 70km/h, sur la Route 132, à 50km/h incitant les automobilistes à une plus grande vigilance et ainsi diminuer les possibilités de décès et de blessés.

DEMANDE DE SOUMISSION / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation afin d'effectuer le fauchage le long des Routes de la Municipalité ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

La municipalité demande aux soumissionnaires de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail. Les prix à l'heure seront refusés.

La municipalité demande aux soumissionnaires de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 6 juin 2016 à 16h00. Elles seront ouvertes lors de la réunion ordinaire du conseil du mois de juin à la salle Adélar-Godbout à 19h30.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Fauchage ». La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Cette demande de soumissions sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. De plus, toutes personnes intéressées pourront soumissionner.

RAPPORT SEMESTRIEL

La directrice générale dépose le rapport semestriel tel que prévu par la loi.

PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

Monsieur Mario St-Louis, maire de la Municipalité de Saint-Éloi, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Éloi et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$10 813 au plus tard le 30 juin 2016 et un autre montant de \$10 812 au plus tard le 31 octobre 2016 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour un montant total de \$21 625.

PROCLAMATION JOURNÉES DE LA CULTURE

La Municipalité de Saint-Éloi, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

CAMION DE VOIRIE / 2 PNEUS ARRIÈRE / 4 PNEUS TRAILLEUR

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait l'achat à la fin du mois d'avril 2016 de 2 pneus chez Pneus 132 inc. pour mettre sur l'arrière du pick-up de la voirie;

Attendu que la rotation des pneus a été faite en même temps;

Attendu que le traillieur a besoin de 4 pneus neufs;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice générale de s'informer des prix dans différents garages pour l'achat de 4 pneus pour le traillieur de voirie. De plus, la municipalité mandate la Directrice générale à faire l'achat de ces 4 pneus dans le garage donc le prix est le moins dispendieux.

BOTTE DE SÉCURITÉ À CAP D'ACIER

Attendu que l'an passé les membres du conseil ont demandé à la Directrice générale de s'informer auprès des autres municipalités de leur politique et procédure en ce qui concerne les équipements de protection individuelle;

Attendu que suite à la compilation des informations reçus, la Directrice générale a dressé un tableau;

Attendu que la Directrice générale a présenté ce tableau aux membres du conseil;

Par conséquent, la Municipalité de Saint-Éloi, après réflexion et discussion, paie un montant de 50\$ par année sur présentation de la facture à leur employé de voirie pour l'achat de botte de sécurité à cap d'acier.

LOCATION BALAI DE RUE

Attendu que cette hiver, les entrepreneurs des chemins d'hiver ont déposé beaucoup d'abrasif dans les chemins municipaux et dans les stationnements municipaux;

Attendu que les membres du conseil ont demandé à la Directrice générale de s'informer des prix pour louer une machine pour balayer nos infrastructures;

Attendu que la Directrice générale s'est informé des prix auprès de 4 entrepreneurs pour louer leur balai de rue;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Albert Castonguay et Fils inc. de Saint-Modeste au coût de 135\$/hrs plus taxes pour effectuer le balayage des stationnements et de la rue Principale.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #1 : Monsieur Régent Filion
- #3 : Monsieur Marcel Dumas
- #5 : Monsieur Robin Malenfant

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges pairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2015-05-76.

RÈGLEMENT #231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #201 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Attendu que ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi décrète ce qui suit :

-L'article 2 du règlement #201 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

-Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

CHIENS

Le printemps est maintenant parmi nous et comme les années passées, nous demandons aux propriétaires des chiens demeurant autant au village que dans les rangs de bien vouloir attacher leur chien et de ramasser leur petit cadeau. Il n'est aucunement défendu de promener son chien sur le trottoir mais on demande aux propriétaires de ces compagnons de toujours respecter certaines règles de civisme comme de ne pas laisser votre animal errer sur les terrains privés et surtout de nettoyer les lieux quand votre animal doit satisfaire ses besoins naturels. Il s'agit de simples règles de respect envers les autres promeneurs et envers la propriété privée. Il ne faut pas oublier qu'un chien qui frappe une voiture engendre des frais à son propriétaire étant donné qu'il a occasionné des bris à un bien d'autrui. De plus, tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit le faire enregistrer, numéroter, décrire, licencier pour avoir sa médaille. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité au coût de 5\$ valide à la vie du chien. Voir Règlement #209 sur notre site internet.

ANNULATION AVIS DE MOTION RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS

La Municipalité de Saint-Éloi annule la résolution numéro 2016-03-36 concernant cet avis de motion.

RAPPEL ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE / PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2016-2020 DE LA MRC DES BASQUES

Deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Basques adopté le 28 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement se tiendront comme suit :

17 mai 2016, 19 heures - Centre Culturel (salle Édith Martin), 145 rue de l'Aréna, Trois-Pistoles

19 mai 2016, 19 heures - Centre Communautaire Jean-Claude Bélisle, 12 rue Leblond, Saint-Jean-de-Dieu

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Le projet de PGMR de la MRC des Basques peut être consulté, durant les heures normales d'ouverture, au bureau de la MRC des Basques et au bureau de chacune des municipalités. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC des Basques à www.mrcdesbasques.com

PRIONS EN CHANSON !

Toute la population de St-Éloi, êtes invitée à participer à l'activité : « Prions en chanson » à la Résidence Mon Chez-Nous, le vendredi 27 mai 2016, de 14h à 15h. Comme lors de la dernière rencontre, cette activité permettra de nous réunir, de chanter et de prier ensemble pour notre plaisir et notre bien-être! Je serai heureuse de vous retrouver! Contribution volontaire! Jocelyne Albert, Animatrice en Chants & Guitare

TAXE MUNICIPALE

Veuillez prendre note que le deuxième versement de taxe sera dû le mardi 24 mai prochain.

COTISATION SADC

La municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ concernant notre contribution annuelle pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 à la SADC.

RESIDENCE MON CHEZ-NOUS

Beau logement à louer, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, demandez Gisèle Saindon au (418) 898-3214.

RÈGLEMENT - PISCINES

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons déjà aux nouvelles piscines qui seront installées au cours des prochains mois. Suite à l'adoption d'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles le 22 juillet 2010 par le gouvernement du Québec, tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. Pour plus d'information, s'adresser à la Municipalité au 418-898-2734 ou consulter le site internet : règlement sur la sécurité des piscines résidentielle.

BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le lundi 23 mai 2016** pour la Journée Nationale des patriotes.

LANCEMENT DE PROGRAMMATION ET VERNISSAGE : DEUX BONNES RAISONS D'Y ÊTRE !

Le Musée du Bas-Saint-Laurent invite la population du KRTB à un événement conjoint qui se déroulera en ses murs, le 9 juin prochain, en formule 5 à 7. Dans un premier temps, dès 17 h, le Musée du Bas-Saint-Laurent profitera de l'occasion pour lancer sa programmation 2016-2017. Dans un deuxième temps aura lieu le vernissage de l'exposition *Tisser l'existant*, en compagnie de l'artiste Giorgia Volpe et du commissaire de l'exposition Carl Johnson.

FORMATIONS DE PEINTURE

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès de Diane Hudon. Téléphone: 418 869-3518 Courriel: diahudon@globetrotter.net -14 et 15 mai 2016 - **CRÉER EN 3D avec l'acrylique** avec [Françoise Issaly](#) **Durée:** 2 jours – Samedi et dimanche de 10h - 16hLieu: **Rimouski** - La Porte Dorée (175, rue Dumais) Coût: 185\$ - Places disponibles: **6**

CONVOCAATION PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES BASQUES

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'assemblée générale spéciale le 7 juin à 9H00** du Centre d'Action bénévole des Basques portant sur les modifications aux règlements généraux suivi d'une **activité sur les Valeurs du Centre. L'assemblée générale suivra à compter 13h30.** Le tout se déroulera au Centre Colombien à Trois-Pistoles. Afin de bien planifier le dîner (gratuit pour les membres), il est **obligatoire** de nous confirmer votre présence au **418-851-4068 avant le 1 JUIN 2016. PRENDRE NOTE QU'AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS CETTE DATE. MERCI.**
NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE. Martin Bélanger, directeur.

22^e TOURNOI DE GOLF, PARTENAIRE OFFICIEL *MALLETTTE

Mercredi 15 juin 2016, au coût de 120 \$ incluant un parcours de 9 trous, départ à 8h, 11h et 14h au Golf du Parc du Mont St-Mathieu. Cocktail 17h, Souper-bénéfice 18h au parc du Mont St-Mathieu. Souper seulement au coût de 45 \$.

Devenez commanditaire, donateur, bénévole & participant! Venez partager un repas avec nous! Amenez vos amis! Pour information, veuillez contacter Vivianne Messier à la Fondation. Tel. : 418-851-3700 (107),
vivianne.messier.csssbasques@ssss.gouv.qc.ca

REMERCIEMENT

Les membres de la Fabrique de Saint-Éloi, tiennent à remercier tous ceux qui ont participé, de près ou de loin à leur dîner spaghetti. Les bénéfices de l'activité sont de **\$1812**. Bravo!

PAGE SANTÉ

L'hypertension artérielle est une condition qui affecte une grande partie de la population. En effet, après l'âge de 65 ans, c'est près d'une personne sur deux qui en souffre.

L'hypertension artérielle se caractérise par une pression trop élevée sur la paroi des vaisseaux sanguins de façon soutenue. Il est plutôt rare que les gens la ressentent, mais lorsque c'est le cas, ils peuvent entre autres se plaindre de migraines, de rougeurs et de chaleurs au visage. À long terme, une forte pression sur les vaisseaux sanguins peut endommager différents organes et mener à des maladies cardiovasculaires (AVC, insuffisance cardiaque, infarctus, insuffisance rénale, etc.). Il est donc important de la contrôler même si on n'en ressent pas les effets.

Lorsque vous prenez votre pression, le tensiomètre affiche habituellement trois nombres. La pression artérielle est exprimée avec deux de ces nombres. Le premier, le plus élevé, se nomme la pression systolique. Cela représente la pression dans vos artères au moment où le coeur pousse le sang dans celles-ci. Le second, le plus bas, se nomme pression diastolique et représente la pression dans vos artères lorsque le coeur est au repos et se remplit de sang. La pression s'exprime en millimètres de mercure (mmHg). Le dernier nombre correspond au pouls et affiche le nombre de battements par minute (bpm) du coeur.

La pression visée varie d'une personne à l'autre selon l'état de santé et l'âge. Règle générale, on vise une pression inférieure à 140/90 mmHg. Lorsque prise à la maison, on vise plutôt une pression inférieure à 135/85 mmHg puisque le stress est moins important que chez le médecin. Chez les gens souffrant de diabète, la cible est plus sévère car ce groupe est déjà plus à risque de complications cardiovasculaires. On vise donc une pression inférieure à 130/80 mmHg. Au contraire, chez les personnes âgées de plus de 80 ans non diabétiques, la pression artérielle cible doit être inférieure à 150 mmHg. C'est moins sévère pour ce groupe car ils sont plus à risque de souffrir d'une pression trop basse (étourdissements, chutes, etc.). Quant au pouls, on vise habituellement un pouls entre 60 et 100 bpm.

La pression peut varier tout au long de la journée selon plusieurs facteurs (hormones, activités physiques, émotions, etc.). N'hésitez pas à demander à votre pharmacien des conseils au sujet de votre santé cardiovasculaire. Pascale Langlois, pharmacienne chez Familiprix Lépicier et Miousse

COMPOST

À toute la population, la Municipalité de Saint-Éloi vous informe que le compost qui est en arrière de la salle Adélarde-Godbout est maintenant prêt à être utilisé. Pour tous ceux et celles qui veulent s'en procurer, rien de mieux que d'aller s'en chercher le plus tôt possible. Premier arrivé, premier servi comme dit le proverbe.